

**FONDATION MARCEL HICTER  
POUR LA DÉMOCRATIE CULTURELLE ASBL**

**UN CADRE GLOBAL D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT  
D'UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSFRONTALIÈRE**

Une analyse de François Xavier Lefebvre

**AVRIL  
2007**

# UN CADRE GLOBAL D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSFRONTALIÈRE

Lors d'une analyse précédente, nous avons présenté un diagnostic sur le développement culturel de la région transfrontalière France-Wallonie-Flandre. Il fait suite à l'étude réalisée par le Relais Culture Europe-Paris et coordonnée par la Fondation Marcel Hicter ASBL<sup>1</sup>. Ce diagnostic propose des recommandations pour un cadre général d'action culturelle transfrontalière.

Ainsi, il serait intéressant de lancer un processus de travail dont le fonctionnement s'appuierait sur des mécanismes de gouvernance et d'incitation. Hors d'un cadre global, tout outil visant à favoriser des coopérations culturelles transfrontalières resterait inopérant.

En effet, il est essentiel que le développement d'une coopération culturelle transfrontalière s'inscrive dans un cycle tant politique qu'opérationnel. Nous souhaiterions mettre en avant ici : la mobilisation des acteurs politiques des trois territoires sur cette problématique, la conclusion d'accords de coopération culturelle transfrontalière<sup>2</sup>, la détermination de priorités politiques communes, l'appropriation de celles-ci par l'ensemble des acteurs culturels de l'eurorégion (aménageurs, instructeurs et opérateurs) et leur traduction opérationnelle par l'impulsion et la réalisation de projets.

La mise en œuvre d'un tel cycle peut se traduire par la création de :

- mécanismes communs de gouvernance permettant de l'activer (voir les propositions d'outils énoncées ci-après) ;
- mécanismes d'incitation permettant de le rendre opérationnel sur le territoire (schéma commun de développement, dispositifs financiers et programmes d'action à destination des opérateurs...).

Ces mécanismes sont essentiels car ils permettent de créer un processus structurant et structuré. Celui-ci doit imprimer une dynamique d'alimentation réciproque : la phase politique alimentant la phase opérationnelle en l'inscrivant dans un cadre stratégique global, et la phase opérationnelle alimentant la phase politique en définissant et en ajustant au mieux ses objectifs et ses priorités.

De même, ce processus doit être considéré comme évolutif

Par François Xavier Lefebvre

afin de pouvoir adapter les cadres, dispositifs et programmes d'actions d'après l'analyse de leurs impacts et les évolutions de terrain. Dès lors, il est essentiel de disposer de mécanismes d'évaluation des dispositifs mis en place.

## PLACE ET RÔLE D'UNE PLATEFORME EURORÉGIONALE

Suite à l'analyse du terrain et à la réflexion sur un cadre global d'action, la plateforme eurorégionale d'ingénierie culturelle peut se voir attribuer quatre missions : l'animation, la connaissance et l'analyse, la force de proposition et la coordination.

### 1. L'animation

Comme souligné ci-dessus, différents niveaux d'espaces communs de réflexion peuvent être créés et animés :

- entre élus, et ce, en mettant en discussion les différents niveaux de pouvoir. Cet espace favoriserait la prise de position sur un schéma de développement culturel transfrontalier impliquant la définition d'objectifs culturels communs et donc un ensemble de priorités territoriales, sectorielles et transversales (liant la culture et le développement des territoires sur des thématiques telles que économie/innovation, solidarité professionnelle, sociale ou citoyenne).

Ce lieu d'échange permettrait également de favoriser une

réelle mise en synergie des politiques des différentes collectivités en contribuant à :

o une articulation verticale des politiques (cohérence entre les politiques culturelles transfrontalières des différents échelons territoriaux intervenant sur les trois territoires) ;

o une articulation horizontale (cohérence entre les priorités et les politiques culturelles transfrontalières communes et l'ensemble des politiques liées aux thématiques Europe, culture et territoire).

- entre élus, techniciens et opérateurs des trois territoires. Participatif, cet espace permettrait une appropriation par l'ensemble des acteurs des priorités définies et une intégration des opérateurs culturels dans la phase politique. Dès lors, ces derniers entreraient dans une démarche plus contributive et plus collective et participeraient à la traduction des priorités stratégiques en éléments de politiques culturelles transfrontalières.

## 2. La connaissance et l'analyse

Toute proposition se base sur des éléments de connaissance permettant de poser un diagnostic précis des besoins culturels, des pratiques et de l'impact des programmes d'action mis en œuvre sur le territoire.

La plateforme pourrait ainsi servir à l'analyse des dispositifs d'incitation mis en place, l'évolution des données culturelles transfrontalières et des besoins futurs (action de prospective). Cela permettrait entre autres une centralisation des éléments de connaissance existant sur les problématiques territoriales transfrontalières et de compléter ces connaissances si nécessaire.

## 3. La force de proposition

Par ses propositions, la plateforme peut favoriser en premier lieu, la définition des priorités culturelles transfrontalières. De même, à la suite de son travail d'animation, elle peut proposer des dispositifs d'incitation partagés par les différentes collectivités territoriales.

Par une connaissance pointue de la réalité et des enjeux transfrontaliers, elle peut en effet élaborer des propositions concernant :

- le repérage et la sensibilisation des acteurs en visant à une diversification des secteurs présents dans les coopérations transfrontalières ;

- le développement de leur capacité d'expertise, de partage d'expériences et de dynamique collective (à travers la formation, l'information et la mise en réseau) ;

- l'émergence de projets territoriaux expérimentaux et à ris-

que.

## 4. La coordination

La plateforme peut également assurer la coordination entre les services techniques des collectivités des trois territoires dans le cadre de :

- la mise en œuvre des dispositifs d'incitation ;

- la mise en œuvre des politiques, actions et outils culturels transfrontaliers autres que ceux proposés dans le cadre de la plateforme ;

- la mise en œuvre des autres politiques et outils, notamment financiers, ayant un impact sur la coopération culturelle transfrontalière (tout particulièrement les programmes européens relevant des fonds structurels).

Avec l'attribution de ces missions, la plateforme favoriserait un processus de développement cohérent avec les effets induits suivants :

- une ligne claire au sein et entre les phases politiques et opérationnelles ;

- des objectifs, priorités et dispositifs définis en fonction des éléments de connaissance et d'analyse ;

- une continuité dans le travail de mise en place de pratiques transfrontalières de coopération.

## OUTILS OPÉRATIONNELS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME

### Une conférence permanente

Une conférence permanente offre un cadre commun de réflexion aux élus et facilite le travail de planification stratégique par la définition d'un schéma culturel transfrontalier pluriannuel et de priorités annuelles.

Cette conférence permanente peut être composée de trois instances complémentaires : des groupes de suivi, une conférence et un forum culturels transfrontaliers annuels. Une coordination, un suivi et une alimentation des groupes de suivi, de la conférence et du forum pourraient être assurés par la plateforme.

### Les groupes de suivi

Ils mettent en œuvre tous les ans la conférence et le forum. Ces groupes devraient pouvoir intégrer une réflexion tant sectorielle que transversale. Ils pourraient par ailleurs être ouverts, en fonction des thématiques abordées, à une pluralité d'acteurs, tout particulièrement aux opérateurs référents ou possédant une expertise ou une compétence reconnue.

## Une rencontre culturelle transfrontalière

Elle permet de réunir, une fois par an, les élus à la culture de l'ensemble des collectivités territoriales des trois entités afin de définir un schéma culturel transfrontalier pluriannuel et, dans ce cadre, les priorités culturelles transfrontalières communes pour l'année.

## Le forum culturel transfrontalier

Ce forum permet de rassembler, une fois par an, dans la perspective d'un espace participatif, l'ensemble des acteurs intervenant dans ce cadre : les opérateurs culturels, les services instructeurs, les représentants des différentes communautés et régions ainsi que les élus et les techniciens de l'ensemble des collectivités territoriales impliquées dans les domaines de la culture, de l'Europe et du territoire.

## Des groupes de travail techniques

La mise en place de groupes de travail techniques permet de favoriser les propositions de dispositifs d'incitation et de coordonner la mise en œuvre des politiques et dispositifs culturels transfrontaliers.

Différents groupes pourraient être constitués en fonction de centres d'intérêts spécifiques :

- sur la question des dispositifs d'incitation (dispositifs financiers et programmes d'action) ;
- sur la coordination de la mise en œuvre des politiques transfrontalières ;
- sur l'analyse des dispositifs d'incitation mis en place, de leur impact et de l'évolution de la coopération culturelle transfrontalière. Ce groupe mixte regrouperait des bénéficiaires, des services instructeurs et des techniciens des différentes collectivités.

## Une charte du transfrontalier

Ce document définit les éléments nécessaires à un développement de la coopération culturelle transfrontalière plus pérenne, plus structurant et plus en lien avec l'évolution des territoires, tant en termes d'organisation, de méthode et de contenu et ceci, au niveau des collectivités et des opérateurs. Il s'agirait d'un texte référent prenant la forme d'une réflexion stratégique disponible pour l'ensemble des acteurs de la coopération.

Il ressort aujourd'hui que la prise en compte d'espaces européens transnationaux est une nécessité en terme de développement d'une stratégie culturelle. C'est aussi une op-

portunité unique pour tous les acteurs de la culture, qu'ils soient opérateurs ou techniciens au sein de collectivités, d'initier des projets innovants, exigeants et enrichissants.

Comme nous l'avons souligné, s'inscrire dans ce genre de projets n'est pas inné. Des capacités et des compétences particulières (coopération interculturelle, établissement et mise en place technique de projet, gestion du partenariat...) sont requises pour l'ensemble des porteurs de ces coopérations.

Ces aptitudes personnelles s'avèrent cependant insuffisantes si elles ne sont pas portées par un cadre d'action global et réfléchi.

Depuis une dizaine d'années, l'eurorégion France-Wallonie-Flandre et le projet Lead servent de laboratoire à la recherche d'outils pour infléchir les freins à une meilleure coopération entre collectivités. L'expérience acquise sur cet espace est d'une part réinjectée à l'échelle de la CfWB pour faciliter la mise en place de coopérations sur d'autres zones transfrontalières de la communauté. D'autre part, elle permet aux partenaires de cet espace d'élaborer des stratégies de collaborations plus structurantes en les inscrivant notamment dans des politiques européennes de développement territorial.

L'une des pistes lancées pour la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens (à travers l'objectif « coopération territoriale européenne ») est la mise en place d'une plateforme eurorégionale d'ingénierie culturelle. Il s'agit d'un processus à long terme de réflexion sur la mise en place de politiques et d'outils concertés favorisant la coopération entre les Communautés belges et la Région Nord-Pas de Calais.

Nous avons présenté ici différentes voies pour développer des outils d'ingénierie. Ces propositions reposent sur un diagnostic précis et une parole donnée à des acteurs représentatifs de ces pratiques.

Certes, il appartient aux collectivités, seules aptes à décider des politiques culturelles et des instruments d'incitation, de choisir de s'inscrire dans cette logique. Cependant, nous ne pouvons que souligner l'importance de l'aspect participatif dans la structure globale proposée à travers l'étude de faisabilité du Relais Culture Europe - Paris et l'écho que les partenaires Lead lui ont donné.

Dès lors, nous invitons l'ensemble des acteurs de la culture, et principalement les opérateurs, à s'inscrire dans une démarche proactive face à la détermination d'outils dont ils seront les principaux bénéficiaires.

A ce propos, toute réaction par rapport à cette analyse est la bienvenue.

D'autre part, nous vous convions au séminaire que nous organiserons dans le cadre de Lead et qui portera sur la défini-

tion des outils les plus adaptés à intégrer à cette plateforme d'ingénierie<sup>3</sup>.

Enfin, nous vous invitons à visiter et à vous inscrire sur les portails<sup>4</sup> consacrés à la mise en place de coopérations culturelles transfrontalières. Ce sont des sources d'informations uniques (tant au niveau de la recherche de partenaires que de la mise en réseau et de l'accès à des informations critiques sur la mise en place de coopérations de ce type). Ils représentent également une manière de montrer l'intérêt des acteurs de la culture pour ce genre de démarche.

## NOTES

1- Etude réalisée dans le cadre du programme Interreg IIIA Linked Euro-region Arts Development (Lead-network) soutenu par la Communauté française de Belgique.

2- La signature de déclaration conjointe de coopération culturelle entre le Nord-Pas de Calais et d'une part, la Communauté française de Belgique, et d'autre part, la Communauté flamande, est un pas important allant dans ce sens. La volonté d'établir un eurodistrict sur les secteurs de Lille, Ypres, Roeselare, Courtrai, Tiel, Tournai et Ath ou d'une plateforme entre les villes de Bruges et de Dunkerque est aussi un signe positif de l'investissement des différents niveaux institutionnels dans une politique de coopération transfrontalière concertée.

3- Ce séminaire se déroulera à la Maison de la Culture de Tournai en juin 2007. Un programme et une invitation seront bientôt disponibles sur le site <http://www.lead-network.org>.

4- En Communauté française, nous signalons les portails [www.lead-network.org](http://www.lead-network.org) et [www.plurio.net](http://www.plurio.net).